

Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina Faso) - Partenariat avec la Ville de Neuchâtel - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Ville de Neuchâtel - Participation de deux représentants de Neuchâtel à la mission prévue à Douroula en janvier 2005

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Une nouvelle fois, la Ville de Neuchâtel a décidé d'apporter un soutien financier aux actions de coopération décentralisée mises en œuvre au profit du Département de Douroula (Burkina Faso). Une subvention de 12 674 € (20 000 CHF) est allouée à la Ville de Besançon à cet effet.

Cette somme est destinée à financer à la fois les opérations qui seront décidées en commun avec nos partenaires burkinabè lors de la mission prévue en janvier 2005 et la quote-part du coût de la mission (frais de transport, hébergement, restauration, etc.) pour les deux représentants désignés par la ville de Neuchâtel pour participer à ladite mission, à savoir M. Didier GRETILLAT, Ingénieur communal adjoint au Service Travaux Publics et M. Fabien COQUILLAT, architecte communal adjoint au Service Urbanisme.

Sur avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission réunie le 23 novembre 2004, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser l'encaissement sur l'exercice en cours des 12 674 € sur l'imputation 74.04.7474. 95070 et leur réaffectation en dépenses à hauteur de 3 674 € sur l'imputation 011.04.6256.5024. 00400 et à hauteur de 9 000 € sur l'imputation 011.04.6068.5024.400

- décider de l'utilisation d'une partie de cette subvention pour couvrir l'ensemble des frais de mission des deux ingénieurs neuchâtelois qui se rendront à Douroula en janvier 2005 avec la délégation municipale bisontine, le solde étant prévu pour financer les opérations à intervenir sur le terrain à Douroula en 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.